

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 octobre 2024**

**Dossier N° 30**

**Délibération n°: DEL-2024-270**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

**Exercice 2024 - Décision modificative n°2**

Rapporteur : Benoît COCHET

L'an deux mille vingt-quatre le lundi quatorze octobre à 18 heures 10, le Conseil de communauté convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à l'hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN (jusqu'à la DEL-2024-241), M. Roch BRANCOUR (jusqu'à la DEL-2024-265), Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI (à partir de la DEL-2024-242), Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Jérôme FOYER (jusqu'à la DEL-2024-258), M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Anthony GUIDAULT, M. Francis GUYTEAU à partir de la DEL-2024-243, M. Jean HALLIGON, Mme Marielle HAMARD, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE (jusqu'à la DEL-2024-254), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, M. Grégoire LAINÉ, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENO (jusqu'à la DEL-2024-265), M. Bruno RICHOU, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2024-243).

**ETAIENT EXCUSES** : M. Jean-Paul PAVILLON, M. Franck POQUIN, Mme Christelle CAILLEUX, M. Denis CHIMIER, Mme Célia DIDIER, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Maxence HENRY, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Elsa RICHARD, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Laurent VIEU, M. Jean-Philippe VIGNER.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Yves GIDOIN a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU à partir de la DEL-2024-242

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS à partir de la DEL-2024-266

M. Jean-Paul PAVILLON a donné pouvoir à Mme Edith CHOUTEAU

M. Franck POQUIN a donné pouvoir à M. Christophe BÉCHU

M. Robert BIAGI a donné pouvoir à M. Philippe VEYER jusqu'à la DEL-2024-241

Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérôme FOYER jusqu'à la DEL-2024-258, puis à M. Lamine NAHAM à partir de la DEL-2024-259

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

Mme Célia DIDIER a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON

M. Jérôme FOYER a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT à partir de la DEL-2024-259

M. Francis GUYTEAU a donné pouvoir à M. Benoît PILET jusqu'à la DEL-2024-242

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Jacques-Olivier MARTIN

M. Arnaud HIE a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO à partir de la DEL-2024-255

Mme Carine LE BRIS-VOINOT a donné pouvoir à M. Eric GODIN

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

Mme Marie-Isabelle LEMIERRE a donné pouvoir à Mme Marina CHUPIN

Mme Marie-France RENO a donné pouvoir à M. Grégoire JAUNEAULT à partir de la DEL-2024-266

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN  
M. Augustin VANBREMEERSCH a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR jusqu'à la DEL-2024-265, puis à Mme Constance NEBBULA à partir de la DEL-2024-266  
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à M. Ahmed EL BAHRI  
M. Jean-Philippe VIGNER a donné pouvoir à M. Sébastien BOUSSION  
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL jusqu'à la DEL-2024-242

Mme Marielle HAMARD, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.  
Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 15 octobre 2024. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le 14 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. A la mi-juin, **le budget supplémentaire a repris les résultats de l'exercice 2023 et concrétisé les premiers ajustements budgétaires de l'année.**

La décision modificative n°2 qui vous est présentée **n'impacte que très peu les prévisions de dépenses 2024** (+ 1,2 % sur les dépenses de fonctionnement tous budgets confondus).

**Cette étape budgétaire présente un montant d'emprunt d'équilibre qui diminue de – 6 M€. Cet ajustement permet ainsi de maintenir l'encours de dette hors tramway à son son niveau de 2014 (381 M€).**

## BUDGET PRINCIPAL

---

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles propositions de crédits proprement dites sont réduites et s'élèvent à **+ 1,7 M€ (soit + 1,1 % des crédits du BP 2024) en dépenses de fonctionnement et à + 0,6 M€ (soit + 0,6 % des crédits du BP 2024) en dépenses d'investissement.**

Globalement les nouvelles propositions de recettes financent les nouvelles propositions de dépenses comme en témoigne le tableau d'équilibre suivant :

Fonctionnement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	1 795 745	1 677 082	118 663
Inscriptions équilibrées	162 000	162 000	0
Opérations comptables	955 000	1 073 663	-118 663
<b>TOTAL</b>	<b>2 912 745</b>	<b>2 912 745</b>	<b>0</b>

Investissement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	450 289	568 952	-118 663
Inscriptions équilibrées	541 400	541 400	0
Opérations comptables	1 078 663	960 000	118 663
<b>TOTAL</b>	<b>2 070 352</b>	<b>2 070 352</b>	<b>0</b>

### 1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Les 1,7 M€ de fonctionnement à financer sont essentiellement constitués (pour 1,2 M€) des régularisations comptables associées aux conventions de gestion déléguée pour la compétence voirie et eaux pluviales. Ces ajustements sont compensés par l'inscription de recettes complémentaires à hauteur de +1,6 M€ par rapport aux prévisions du budget primitif.

Les autres nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement concernent principalement des ajustements associés aux remboursements de la taxe foncière suite à des transferts d'équipement (+ 0,4 M€) et à une mise à niveau des crédits sur la voirie (+ 0,2 M€ principalement sur le réseau d'éclairage public).

### 2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement varient de + 0,6 M€ et reflètent l'ajustement de la réalité des crédits à l'avancée de différents chantiers (avec notamment + 0,5 M€ sur la fin des travaux d'aménagement des deux passerelles du Moulin-Marcille aux Ponts-de-Cé).

Hors emprunts, les recettes d'investissement sont ajustées à hauteur de + 6,1 M€ suite à des régularisations intervenues au titre des conventions de gestion déléguée pour la voirie et l'eau pluviale (+ 6,6 M€) et à des participations qui s'ajustent au rythme de réalisation des projets.

Compte tenu de ces éléments, l'emprunt d'équilibre peut être diminué de - 5,6 M€.

### 3) Les inscriptions équilibrées et les opérations comptables en investissement

Les inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes représentent environ 0,5 M€. Ces inscriptions comptables concernent principalement des crédits dédiés aux opérations de gestion des aides à la pierre.

## LES AUTRES BUDGETS

---

Pour le **BUDGET TRANSPORT**, les inscriptions de crédits traduisent principalement un ajustement des prévisions de recettes liées à la Délégation de Service Public (+ 0,7 M€), à la comptabilisation de frais financiers supplémentaires pour + 0,1 M€ et à une mise à jour des crédits d'investissement pour l'acquisition de bus. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'emprunt d'équilibre est diminué de - 0,4 M€.

Pour les **BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT**, les inscriptions de crédits de cette DM (+ 0,7 M€ pour l'eau et + 0,1 M€ pour l'assainissement) concernent essentiellement des crédits dédiés aux travaux d'entretien et de renouvellement des réseaux.

Aucun emprunt d'équilibre n'est nécessaire sur ces deux budgets annexes compte tenu des niveaux de résultats 2023.

Pour le **BUDGET DECHETS**, les inscriptions permettent notamment d'ajuster le montant de la subvention Citeo au titre des tonnages recyclés (+1,5 M€) et d'augmenter le niveau des crédits de fonctionnement sur le marché de traitement des ordures ménagères et sur les prestations réalisées par le Centre de Maintenance Automobile.

Le **BUDGET RESEAU DE CHALEUR** n'est concerné pour l'essentiel que par des reports de frais d'étude et de participations ajustées au rythme d'exécution des travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 04 octobre 2024

## DELIBERE

Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes selon la maquette budgétaire présentée en annexe,

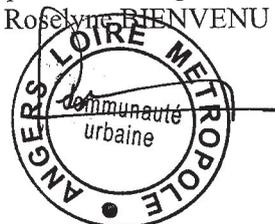
Approuve l'établissement, sur le budget déchets d'une provision semi-budgétaire de 100 000 € pour risques et charges « assurance des bâtiments industriels » (prime d'assurance annuelle estimée pour Biopôle suite à déclaration d'infructuosité de ce lot lors de la dernière consultation « assurances ». Cette provision concerne les années 2023 et 2024).

Approuve l'établissement, sur le budget assainissement d'une provision semi-budgétaire de 50 000 € pour risques et charges « assurance des bâtiments industriels » (prime d'assurance annuelle estimée pour la station d'épuration des eaux usées de la Baumette suite à déclaration d'infructuosité de ce lot lors de la dernière consultation).

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2024-270

Objet de l'acte : Exercice 2024 - Décision modificative n°2

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 3 - Décisions modificatives (DM) avec budget modifié en annexe

Date de l'acte : 14 octobre 2024

Annexe : Maquette - DM2 - Bprincipal ALM

Maquette - DM2 - BA Transports

Maquette - DM2 - BA Réseaux de chaleur

Maquette - DM2 - BA Eau

Maquette - DM2 - BA Déchets

Maquette - DM2 - BA Assainissement

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20241014-lmc1H43878H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H43878H1

Date de transmission en Préfecture : 18 octobre 2024

Date de réception en Préfecture : 18 octobre 2024